Des tickets pour « favoriser et faciliter » l'accès aux loisirs

Extraits d'un article de NORD ECLAIR du 21 octobre 2006 de Anne-Claire GUILAIN

« Pour les jeunes de 9 à 18 ans
Le carnet, composé de cinq tickets d'une valeur de 10 euros, soit cinquante euros au total, est attribué par enfant, à chaque rentrée scolaire, aux familles allocataires de la CAF d'Arras et selon certaines conditions salariales. Cette somme offre la possibilité aux jeunes âgés de 9 à 18 ans « *d'accéder à des activités sportives, culturelles ou de loisirs* » explique la brochure. Les tickets permettent de payer tout ou partie de la cotisation demandée par les associations. Il est donc possible de s'inscrire à plusieurs associations. « *A la toute fin du carnet, les parents ont une liste de toutes les associations qui sont concernées par ce service* », ce qui ne ferme tout de même pas les portes aux autres associations. Si l'enfant est intéressé par une structure qui n'est pas affiliée aux tickets loisirs, les parents peuvent convier l'association à se rapprocher de la CAF d'Arras.
Voilà une belle idée pour permettre de donner l'accès à tous aux sports et à la culture. Un tremplin social qui ouvre les esprits »

Caisse d'allocations familiales d'Arras, rue des Promenades,
62 015 Arras cedex
0 820 25 62 10
www.arras.caf.fr

Associations, faites-vous connaître...

Si certaines associations sont déjà affiliées à ce service des tickets loisirs, les autres peuvent faire les démarches pour le devenir. Sous certaines conditions, il suffit de s'adresser à la CAF d'Arras.

Pour pouvoir accepter les tickets loisirs, les associations ou structures doivent être agréées « Sports » ou « Éducation populaire », par la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS). Ils peuvent également être utilisés dans le cadre d'une activité municipale ou intercommunale permanente. L'initiative concerne aussi les structures qui disposent d'un agrément Éducation nationale (UNSS) ou UFOLEP.

S'affilier

Toutes ces structures ou associations, qu'elles soient de sport, culture ou loisirs, ne sont pas obligées d'attendre qu'un enfant d'allocataires vienne leur parler des tickets loisirs pour s'affilier. Il suffit de se renseigner directement auprès de la CAF d'Arras. ■

Voilà comment se présente le carnet de tickets loisirs d'une valeur totale de 50 euros.

Renseignez-vous et dites le à vos adhérents.